

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation  
Quatrième Commission****Compte rendu analytique de la 24<sup>e</sup> séance**

Tenue au siège, à New York, le vendredi 7 novembre 2008, à 15 heures.

*Président* : M. Argüello. . . . . (Argentine)**Sommaire**

Point 29 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (*suite*)

Point 30 de l'ordre du jour : Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*suite*)

Fin des travaux de la Commission

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-59196 (F)



*Le Président déclare la séance ouverte à 15 h 5.*

**Point 29 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (suite)**

(A/C.4/63/L.11-L.14)

1. **Le Président** invite les membres de la Commission à se prononcer sur les quatre projets de résolution prévus sous le point examiné; il ajoute qu'on l'a informé qu'aucun d'entre eux n'a d'incidence sur le budget-programme.

*Projet de résolution A/C.4/63/L.11 : Aide aux réfugiés de Palestine*

2. M. Zhang (Secrétaire de la Commission) dit que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, Cuba, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Inde, l'Indonésie, l'Islande, le Liechtenstein, le Mali, le Nigéria, la Norvège, la République bolivarienne du Venezuela, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie, la Suède et la Suisse parrainent désormais ce projet.

3. M. Saripudin (Indonésie), parlant au nom des parrains du projet, déclare qu'il faut remplacer la date du 30 septembre 2009, au paragraphe 5, par celle du 1<sup>er</sup> octobre 2009. L'intention sous-jacente à cette modification étant de veiller à ce que la séance consacrée à la commémoration du soixantième anniversaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ne coïncide pas avec le débat général de l'Assemblée générale.

4. *L'on procède à un vote enregistré.*

*Pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, ex-République yougoslave de Macédoine,

Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

*Contre :*

Israël

*Abstentions :*

Cameroun, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

5. *Le Projet de résolution A/C.4/63/L.11, tel qu'il a été modifié verbalement, est adopté par 158 voix contre une, avec 6 abstentions\*.*

*Projet de résolution A/C.4/63/L.12 : Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures*

6. **M. Zhang** (Secrétaire de la Commission) dit que Cuba, Djibouti, la Guinée, l'Indonésie, le Mali, le

\* Les délégations du Chili, de la République islamique d'Iran et du Yémen ont ultérieurement informé la Commission qu'elles avaient l'intention de voter le projet de résolution.

Nigéria et la République bolivarienne du Venezuela parrainent désormais ce projet.

7. *L'on procède à un vote enregistré.*

*Pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suriname, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

*Contre :*

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

*Abstentions :*

Cameroun, Canada

8. *Le Projet de résolution A/C.4/63/L.12 est adopté par 158 voix contre 6, avec 2 abstentions<sup>†</sup>.*

*Projet de résolution A/C.4/63/L.13 : Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient*

9. **M. Zhang** (Secrétaire de la Commission) dit que Cuba, Djibouti, la Guinée, l'Indonésie, le Nigéria et la République bolivarienne du Venezuela parrainent désormais ce projet.

10. *L'on procède à un vote enregistré.*

*Pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-

<sup>†</sup> Les délégations de la République islamique d'Iran et du Yémen ont ultérieurement informé la Commission qu'elles avaient l'intention de voter le projet de résolution.

Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

*Contre :*

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

*Abstention :*

Cameroun

11. *Le Projet de résolution A/C.4/63/L.13 est adopté par 160 voix contre 6, avec une abstention<sup>‡</sup>.*

*Projet de résolution A/C.4/63/L.14 : Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens*

12. M. Zhang (Secrétaire de la Commission) dit que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, Cuba, Djibouti, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Guinée, l'Indonésie, le Mali, le Nigéria, la Slovaquie, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République bolivarienne du Venezuela parrainent désormais ce projet.

13. *L'on procède à un vote enregistré.*

*Pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil,

Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

*Contre :*

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

*Abstention :*

Cameroun

14. *Le Projet de résolution A/C.4/63/L.14 est adopté par 161 contre 6, avec une abstention<sup>§</sup>.*

<sup>‡</sup> Les délégations de la République islamique d'Iran et du Yémen ont ultérieurement informé la Commission qu'elles avaient l'intention de voter le projet de résolution.

<sup>§</sup> Les délégations de la République islamique d'Iran et du Yémen ont ultérieurement informé la Commission qu'elles avaient l'intention de voter pour le projet de résolution.

**Point 30 de l'ordre du jour : Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (suite)**

(A/C.4/63/L.15 L.19)

15. **Le Président** invite les membres de la Commission à se prononcer sur les cinq projets de résolution envisagés dans le cadre de ce point.

*Projet de résolution A/C.4/63/L.15 : Travaux du comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés*

16. **M. Zhang** (Secrétaire de la Commission), faisant allusion aux incidences du paragraphe 8 sur le budget-programme, dit qu'un crédit de 283 000 dollars affecté au Comité spécial a été ajouté en vertu du chapitre 23 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour 2008-2009. Il s'ensuit que, l'adoption du projet de résolution ne donnerait lieu à aucune affectation de fonds supplémentaire. L'orateur appelle l'attention sur la résolution 45/248 B, laquelle réaffirme que la Cinquième Commission est la grande commission de l'Assemblée générale chargée des questions administratives et budgétaires; il réaffirme aussi le rôle dévolu au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Finalement, il informe la Commission que Cuba, la Guinée, l'Indonésie, le Mali, le Nigéria, le Soudan et la République bolivarienne du Venezuela parrainent désormais le projet de résolution.

17. *L'on procède à un vote enregistré.*

*Pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chili, Chine, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar,

République arabe syrienne, République démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Contre :*

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos,

*Abstentions :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Autriche, Bahamas, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Panama, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay

18. *Le Projet de résolution A/C.4/63/L.15 est adopté par 87 voix contre 8, avec 70 abstentions\*\*.*

*Projet de résolution A/C.4/63/L.16 : Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, en territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés*

19. **M. Zhang** (Secrétaire de la Commission) dit que Cuba, Djibouti, la Guinée, l'Indonésie, le Mali, le Soudan et la République bolivarienne du Venezuela

\*\* La délégation de la République islamique d'Iran a informé ultérieurement la Commission qu'elle avait l'intention de voter le projet de résolution.

parrainent désormais ce projet. Ce dernier n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

20. *L'on procède à un vote enregistré.*

*Pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Pays-Bas, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Contre :*

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

*Abstentions :*

Cameroun, Côte d'Ivoire

21. *Le Projet de résolution A/C.4/63/L.16 est adopté par 161 voix contre 6, avec 2 abstentions<sup>††</sup>.*

*Projet de résolution A/C.4/63/L.17 : Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé*

22. **M. Zhang** (Secrétaire de la Commission) dit que Cuba, Djibouti, la Guinée, l'Indonésie, le Soudan et la République bolivarienne du Venezuela parrainent désormais le projet. Ce projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

23. *L'on procède à un vote enregistré.*

*Pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar,

<sup>††</sup> La délégation de la République islamique d'Iran a informé ultérieurement la Commission qu'elle avait l'intention de voter le projet de résolution.

Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Contre :*

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

*Abstentions :*

Cameroun, Côte d'Ivoire

24. *Le Projet de résolution A/C.4/63/L.17 est adopté par 161 voix contre 6, avec 2 abstentions*<sup>‡‡</sup>.

*Projet de résolution A/C.4/63/L.18 : Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire occupé, y compris Jérusalem-Est*

25. **M. Zhang** (Secrétaire de la Commission) dit que Cuba, Djibouti, la Guinée, l'Indonésie, le Mali, la République bolivarienne du Venezuela et le Soudan parrainent désormais ce projet. Ce dernier n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

26. *L'on procède à un vote enregistré.*

*Pour :*

Albanie, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi,

Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Contre :*

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

*Abstentions :*

Cameroun, Côte d'Ivoire, El Salvador, Honduras, Mongolie

27. *Le Projet de résolution A/C.4/63/L.18 est adopté par 155 voix contre 0, avec 5 abstentions*<sup>§§</sup>.

<sup>‡‡</sup> La délégation de la République islamique d'Iran a informé ultérieurement la Commission qu'elle avait l'intention de voter le projet de résolution.

<sup>§§</sup> La délégation de la République islamique d'Iran a informé ultérieurement la Commission qu'elle avait l'intention de voter le projet de résolution.

*Projet de résolution A/C.4/63/L.19 : Le Golan syrien occupé*

28. **M. Zhang** (Secrétaire de la Commission) dit que Cuba, Djibouti, la Guinée, l'Indonésie, le Soudan et la République bolivarienne du Venezuela parrainent désormais ce projet. Ce dernier n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

29. *L'on procède à un vote enregistré.*

*Pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie,

Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Contre :*

Israël

*Abstentions :*

Cameroun, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

30. *Le Projet de résolution A/C.4/63/L.19 est adopté par 161 contre une, avec 7 abstentions\*\*\*.*

31. **M. Kassianides** (France) prend la parole pour expliquer son vote au nom de l'Union européenne; des pays candidats : la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; enfin, des pays du processus de stabilisation et d'association : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie. Il dit que l'Union européenne a, comme les années précédentes, voté en faveur du projet de résolution sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (A/C.4/63/L.18). Jugeant essentiel d'aborder le sujet que soulève cette résolution de manière équilibrée, l'Union attache la plus grande importance aux droits de l'homme du peuple palestinien ainsi que de tous les autres peuples de la région, et appelle toutes les parties de la région à respecter et à protéger ces droits. Afin de faire avancer le processus de paix, les deux parties concernées doivent mettre un terme à tous les actes de violence et de terrorisme de l'une envers l'autre. L'Union européenne condamne l'augmentation récente de la violence des colons à l'encontre de civils palestiniens, de même que les tirs roquettes sur Israël et soutient fermement le maintien d'une période de calme. Elle est convaincue de l'importance d'une amélioration réelle de la liberté de circulation des biens et des personnes, ainsi que la sécurité en Cisjordanie. L'Union européenne rappelle son appui continu aux négociations amorcées à la conférence d'Annapolis. Elle espère, en outre, qu'elles aboutiront à « la création d'un État palestinien viable, indépendant, démocratique et pleinement souverain » qui vivra en paix et en sécurité à côté d'Israël et de ses voisins.

\*\*\* La délégation de la République islamique d'Iran a informé ultérieurement la Commission qu'elle avait l'intention de voter le projet de résolution.

32. **M<sup>me</sup> Gatehouse** (Australie) dit que le vote favorable de sa délégation au Projet de résolution A/C.4/63/L.16 reflète le soutien accordé depuis de longues années par l'Australie au droit international humanitaire et aux Conventions de Genève, y compris leurs Protocoles additionnels. L'Australie n'est, toutefois, pas d'accord pour que l'on saisisse la Cour internationale de Justice au sujet de la barrière de sécurité d'Israël, car elle pense que cela ne facilitera pas le processus de paix. Les résolutions qui font référence à l'avis consultatif de la Cour doivent tenir compte du caractère non obligatoire de ce dernier et prendre dûment en considération les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Le soutien de l'Australie aux projets de résolution A/C.4/63/L.16 et L.17 doit donc s'entendre sous réserve de ses vues quant à l'avis consultatif.

33. Sa délégation a voté en faveur du Projet de résolution A/C.4/63/L.17 parce qu'elle est nettement favorable à une solution du conflit débouchant sur deux États. Elle admet, cependant, que les frontières exactes de ces deux États devront résulter d'une négociation entre les parties. Elle est très favorable à la Feuille de route et pense que les deux parties doivent respecter leurs obligations prévues par cette dernière tout en évitant les actes qui pourraient saper la confiance dans les négociations ou compromettre leur issue. Israël devrait, pour sa part, mettre fin à toute activité de colonisation et prendre des dispositions pour normaliser l'existence des Palestiniens, Et les Palestiniens devraient amorcer une cessation inconditionnelle de toute violence.

34. Même si elle est une ardente partisane du respect des droits de l'homme à l'échelle internationale et demeure préoccupée par la situation du point de vue humanitaire dans les territoires palestiniens, sa délégation n'a pas voté le Projet de résolution A/C.4/63/L.18. Certes, ce projet contient diverses formules condamnant les actes terroristes et le tir de roquettes sur Israël, toutefois, il critique Israël sans tenir compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité de cet État, et n'indique pas adéquatement qu'il incombe aux Palestiniens de mettre fin aux attaques contre Israël. Les deux adversaires devraient faire en sorte de ne malmenier ni les civils ni les infrastructures civiles. L'aspect unilatéralement biaisé de la résolution ne permettra pas d'atteindre son objectif, lequel est de parvenir à une solution négociée du conflit qui prévoit deux États.

35. **M. Hosseini** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation a donné son appui à tous les projets de résolution par solidarité et sympathie pour le peuple palestinien. Bien que son gouvernement ait accordé un soutien indéfectible aux aspirations du peuple palestinien, il estime que l'on pourrait interpréter certaines parties des projets de résolution comme une ingérence dans les affaires intérieures de ce dernier; en effet, c'est aux Palestiniens eux-mêmes qu'il incombe de s'occuper de leurs problèmes intérieurs. La défense par la communauté internationale des droits inaliénables du peuple palestinien est essentielle, car aucune solution ne peut être apportée si ces droits ne sont pas pleinement reconnus, rétablis et maintenus. Pour que la paix soit durable il faut : mettre fin à la discrimination et à l'occupation de territoires, que les réfugiés reviennent chez eux, enfin, instaurer un État palestinien démocratique ayant Al-Quds Al-sharif pour capitale.

36. **M. Bowman** (Canada) dit que sa délégation demeure préoccupée du fait de l'attention disproportionnée accordée par la Commission à la situation au Moyen-Orient et du nombre de projets de résolution axés sur un pays : Israël. Le débat au sein de l'Assemblée générale devrait se dérouler avec un souci d'équité et viser à faire progresser les efforts destinés à en arriver à une solution débouchant sur deux États. Sa délégation a réaffirmé être favorable aux projets de résolution qui ont trait aux questions essentielles. Elle a voté les Projets de résolution A/C.4/63/L.16 et L.17 parce qu'Israël a violé la quatrième Convention de Genève, surtout en implantant des colonies en Cisjordanie. Cependant, le libellé des projets de résolution, notamment celui de la résolution A/C.4/63/L.17, n'a pas toujours été fait en termes bien pesés, et il risque d'être une source de discorde. Sa délégation s'est abstenue lors du vote sur le Projet de résolution A/C.4/63/L.12 car ce dernier ne signale pas qu'il faut aborder la question des Palestiniens déplacés dans le cadre d'une solution d'ensemble. Le Canada continuera à inciter l'Assemblée surtout à aider les parties à parvenir à la paix et à empêcher un plus grand durcissement de la situation.

37. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de la Palestine) dit que les projets de résolution reflètent la volonté constante de la communauté internationale de s'attaquer aux aspects essentiels de la question de Palestine. Le respect du droit international ne doit pas être considéré comme contraire aux efforts de paix actuels. Ceux qui soutiennent véritablement la cause de

la paix doivent continuer à exiger la cessation des violations des droits de l'homme. Cela entraînerait, un réel changement sur le terrain et parmi les négociateurs des deux camps, afin de parvenir à un accord final, juste et durable.

38. Sa délégation a pris connaissance avec satisfaction des rapports du Secrétaire général sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé (A/63/518), d'une part, et sur les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et le Golan syrien occupé (A/63/519), d'autre part. Toutefois, elle est très déçue que leur publication tardive ait empêché la Commission de les débattre en profondeur.

39. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit qu'en adoptant les divers projets de résolution, la communauté internationale a rejeté le principe selon lequel l'on peut (légitimement) acquérir de force un territoire. Elle a aussi envoyé à Israël un message clair pour dire à ce pays de mettre fin à son occupation des territoires arabes. De plus, elle a réaffirmé que les tentatives d'Israël pour annexer le Golan ou pour lui imposer ses lois sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique international. Il demande à tous les États Membres de continuer à soutenir le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres peuples arabes des territoires occupés.

40. Son pays a déclaré à plusieurs reprises sa volonté de parvenir à une paix juste et totale, et il a lancé, de concert avec les autres États arabes, l'Initiative de paix arabe, mais Israël a réagi soit en éludant, soit en méconnaissant toutes les propositions de paix; de plus, cet État continue à violer le droit international humanitaire dans les territoires arabes qu'il occupe.

41. L'orateur exprime l'espoir que les délégations qui se sont abstenues lors du vote, voteront les projets de résolution au sein de l'Assemblée générale.

#### **Fin des travaux de la Commission**

42. **Le Président** déclare que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a terminé ses travaux relatifs à la partie principale de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 16 h 30.*